



Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023-06-68 : Décision modification n° 2023-02

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 18 décembre 2023 à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Date d'affichage : 12 décembre 2023

Présents : 19

Votants : 29

Secrétaire de séance : Madame Claudie ORMEAUX

Présents :

Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :

Madame Carole TUAL donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX
Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIEIRA
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Monsieur René RETHORE
Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Madame Stéphanie FOURNEL
Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Jean-François RIOS donne pouvoir à Madame Sophie JACOTIN
Monsieur Claude ARNOU donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JACQUART

Absents:

Exposé :

La décision modificative n°2 présentée à l'approbation du Conseil municipal est justifiée par des ajustements de lignes budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement. Les modifications des prévisions budgétaires font suite :

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte 7811 – Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Des études réalisées en 2017, doivent faire l'objet d'un transfert au 2031-frais d'études.

Il convient de procéder à l'écriture d'ordre budgétaire pour la reprise d'amortissement au crédit de ce compte pour la somme de 15 111,50€, contre 0 € inscrit au BP 2023.

023 – Virement à la section d'investissement

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, il est procédé à un virement de 15 111,50 € à la section d'investissement.

2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 28031 : Amortissement des immobilisations incorporelles Frais d'études

Des études réalisées en 2017, doivent faire l'objet d'un transfert au 2031-frais d'études.

Il convient de procéder à l'écriture d'ordre budgétaire pour la reprise d'amortissement au débit de ce compte pour la somme de 15 111,50 €, contre 0 € inscrit au BP 2023.

021 – Virement de la section fonctionnement

Afin d'équilibrer le budget d'investissement, il est procédé à un virement de 15 111,50 € de la section de fonctionnement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE A L'UNANIMITE (29 VOIX POUR) les inscriptions budgétaires inscrites sur le tableau qui restera joint à la présente délibération.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.**

Nandy, le 18 décembre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire



COMMUNE DE NANDY

Code INSEE : 77326

DM 2023

EXERCICE 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Annexe à la délibération n° 2023-06-68

FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
7811 – Reprises sur amortissements et provisions	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 111,50
023 – Virement à la section d'investissement	023 – Virement à la section d'investissement	15 111,50	
Total		15 111,50	15 111,50

INVESTISSEMENT			
ARTICLES	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
28031 – Amortissements des immobilisations incorporelles – Frais d'études	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 111,50	
021 – Virement de la section de fonctionnement	021 – Virement de la section de fonctionnement		15 111,50
Total		15 111,50	15 111,50